



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2025-033

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 13 mars 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

BILAN DU CONTRAT CAMPINOIS DE REUSSITE 2024

Rapporteur : M. Saphir AKKOUCHE

Direction et Service : SAAJ - Service des Assemblées et Affaires Juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme NGANDE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. FAUTRE, M. SUDRE
M. DUVAUDIER (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THIROUX)
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)
Mme THÉOPHILE (donne procuration à M. FORHAN)
M. SY (donne procuration à M. MAILLER)
Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. LURIER)

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 41

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 0

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250402-2025-033-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mars 2023, validant le principe de fonctionnement général des aides financières attribuées dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR), et autorisant Monsieur le Maire à signer les décisions d'attribution de subventions à la suite de chaque commission d'attribution.

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective - Enfance - Petite enfance - Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes, émis lors de sa séance en date du 10 mars 2025 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerces et marchés comestibles, Artisanat, ASVP, émis lors de sa séance en date du 11 mars 2025 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission : Solidarité, Action sociale, Prévention, Santé, Politique en direction des séniors, Condition animale émis lors de sa séance en date du 10 mars 2025 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances - Affaires générales - Marchés et achats publics - Personnel communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du émis lors de sa séance en date du 10 mars 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Le 22 mars 2023, le Conseil Municipal a acté la délibération cadre validant le principe de fonctionnement général des aides financières attribuées dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR), dispositif mis en place le 16 janvier 2023.

Après une seconde année de fonctionnement, conformément à l'engagement pris par Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du bilan annuel 2024 du CCR réalisé.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal prend acte du bilan annuel 2024 du Contrat Campinois de Réussite.


M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France


Le secrétaire de séance
M. Patrice LATRONCHE
